



Association Française du Cheval Arabe Shagya et du Demi-Sang Shagya  
Association loi 1901

CA n°3 - 2026

Visioconférence Zoom du lundi 27 avril 2026

**6 Membres du CA présents :** Claude Betton, Claire Boyer, Jade Cachacou, Nathalie Cachacou, Jimmy Duny, Christiane Géry,

**1 Membre du CA absent :** Patricia Langlet

- Dossier déposé pour une demande de subvention du Ministère de l'Agriculture soit une prime de 900€. Présentation du projet par Nathalie Cachacou, trésorière, qui a listé toutes les actions ayant engagé des frais en 2025 permettant à l'AFCAS d'être éligible à cette subvention.
- Dans le cadre du Contrôle pédagogique de l'Organisme de sélection (OS) AFCAS qui s'est déroulé hiver 2025, nécessité de modifications du règlement intérieur + programme sélection :  
Le but est de pouvoir les proposer début juin pour qu'elles soient effectives pour la monte 2027.

**Modifications à proposer au vote à la prochaine AGO le 29 mai 2026 à 18h en visio :**

- Contrôle de performances : délégation à la SHF
- Définitions de 4 indicateurs
- Transfert d'embryon autorisé : une demande reçue
- Pour rattraper les erreurs de déclaration de livre généalogique à la naissance notamment DSA au lieu de Shagya, réintroduire la notion « DSA facteur de Shagya ». Exemple : Shahim Ollia, 24750312L, fille de Koheilan XV 1 (50495189Z) appartenant à Mme Muriel Ducoux
- **DSSH prévoir génération n+1 =>** Produit ayant 25% de sang Shagya : Voir infosire/.../diversité génétique/composition raciale

Le CA approuve ces modifications.



Association Française du Cheval Arabe Shagya et du Demi-Sang Shagya  
Association loi 1901

- Confirmation à Laramière (46/Lot) le 26 juillet 2026  
L'annonce a été faite sur le site internet shagyafrance.fr  
Composition du jury :  
Claude Betton, Président de jury  
Sabine Marchand, juge internationale  
Catherine Rolland et Christiane Géry, éleveurs  
On attend encore l'inscription de 2 juments suitées et d'une PSA.
- Le dossier d'inscription des chevaux de Mme Ducoux est enfin solutionné.  
Il concerne deux juments mal déclarées lors de leurs importations. Elles sont désormais inscrites en Shagya au livre A auprès de l'IFCE.  
La Trésorière se charge de contacter Mme Ducoux pour modifier ses derniers paiements versés à l'association (adhésion 2026, participation à une session de confirmation) dont les montants ne sont pas corrects.
- Etude d'un cas d'une erreur d'insémination et intégration au registre du DSSH :  
Le CA accepte d'inscrire à titre initial le poulain 2024 de Telquel du Rieussec (07323581K), jument Shagya confirmée livre A, au registre DSSH. Ce dernier n'est pas encore immatriculé du fait d'une erreur d'insémination datant du 27/03/2023.  
Père déclaré : Djelam du Lebous, Arabe, gris, né en 2013.
- Evocation de la Conférence des délégués qui se tient à Babolna (Hongrie) le 15 mai 2026 et de la possible participation de membres du bureau de l'AFCAS.

Secrétaire, Claire Boyer

Présidente, Christiane Géry